



Quel est l'historique de cet enjeu et quelles sont ses répercussions sur les Premières Nations?

Les preuves demeurent claires : nous sommes confrontés à une crise commune et continue du climat et de la biodiversité. L'APN continue de demander la reconnaissance du leadership, de la résilience et de l'innovation des Premières Nations dans l'action en faveur du climat, la conservation, la biodiversité et la santé environnementale. Elle s'efforce de faire en sorte que notre bien-être collectif et nos prises de décisions soient correctement ancrés dans la vision du monde des Premières Nations, tout en reconnaissant qu'en matière de diversité notre vision du monde est fondée sur la compréhension commune que nous ne faisons qu'un avec notre mère la Terre.

Quelle a été l'influence des récentes activités de sensibilisation de l'APN dans ce domaine?

En collaboration avec le Comité consultatif sur le changement climatique et l'environnement (CCCCE), le Secteur de l'environnement a continué de soutenir et de faire progresser la reconnaissance des droits inhérents, du titre et de la compétence des Premières Nations, ainsi que l'application de l'autodétermination des Premières Nations dans plusieurs domaines, notamment les changements climatiques, la conservation, la biodiversité et la santé environnementale. Il s'est également agi de faire progresser l'élaboration d'une stratégie nationale sur le climat de l'APN, de défendre les intérêts des Premières Nations dans le nouveau plan fédéral sur le climat et le Plan de réduction des émissions pour 2030, de plaider pour la reconnaissance des contributions continues des Autochtones dans le domaine de la conservation et la création et l'entretien permanent d'aires protégées et de conservation autochtones (APCA) et des programmes de gardiens connexes, de faire reconnaître le leadership des Premières Nations dans la conservation des espèces en péril, la protection de la sécurité/souveraineté alimentaire et de l'environnement ainsi que les considérations des Premières Nations pour un « rétablissement écologique » après la pandémie de COVID-19.

ACTION EN FAVEUR DU CLIMAT

Depuis l'adoption de la résolution 05/2019, *Déclarer une urgence climatique pour les Premières Nations*, l'APN a fait avancer plusieurs priorités liées à l'exercice du leadership des Premières Nations dans l'action en faveur du climat. Elle a notamment organisé son tout premier Rassemblement national sur le climat et a poursuivi l'élaboration de sa stratégie nationale sur le climat. La planification du deuxième Rassemblement national sur le climat, qui aura lieu du 27 au



COMPTE RENDU DE SECTEUR
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DES TERRES ET DE L'EAU : SECTEUR
DE L'ENVIRONNEMENT – ENJEU : LES PN ET L'ENVIRONNEMENT
Juillet 2022

29 septembre 2022 à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, est en cours. L'élaboration de la Stratégie nationale sur le climat de l'APN a continué en collaboration avec le CCCCE, en particulier des discussions sur de nouvelles possibilités de faire progresser certains domaines d'activité et objectifs, tout en poursuivant l'élaboration de l'approche des Premières Nations concernant le climat. Le Comité mixte sur l'action climatique (CMAC) a poursuivi ses efforts pour promouvoir les intérêts des Premières Nations dans le nouveau plan fédéral sur le climat, *Un environnement sain et une économie saine* et dans le Plan de réduction des émissions pour 2030. Il a notamment créé une annexe consacrée au point de vue de l'APN. Il publiera son rapport annuel de 2021 à l'intention de la Cheffe nationale et du premier ministre. Enfin, la planification de la participation de l'APN à la 27^e session de la Conférence des Parties (COP 27) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra en novembre 2022 à Sharm El-Sheikh, en Égypte, a commencé.

CONSERVATION et BIODIVERSITÉ

L'APN continue de demander la participation pleine et entière des Premières Nations à tous les efforts liés à la conservation et à la biodiversité. Ces efforts vont du plaidoyer soutenu pour la reconnaissance appropriée du leadership des Premières Nations et de leurs contributions à la réalisation de l'ambitieux programme du Canada pour la protection de la nature (protection de 25 % des terres et des eaux d'ici 2025 et de 30 % de celles-ci d'ici 2030), en passant par l'établissement et l'entretien permanent d'aires protégées et de conservation autochtones (APCA) et des programmes de gardiens connexes. Nous demeurons engagés dans la Convention sur la diversité biologique (CDB), notamment en faisant partie de la délégation canadienne et en collaborant au Forum international autochtone sur la biodiversité. Le Secteur de l'environnement continuera de participer à la 4^e réunion du groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial pour la biodiversité après 2020, qui aura lieu en juin 2022, et à la 15^e Conférence des parties dans le cadre de la CDB, qui doit se tenir à l'automne 2022. En mars, le Secteur de l'environnement a organisé trois séances régionales de dialogue technique (Ouest, Centre, Est) sur la conservation d'espèces en péril, qui ont permis de faire progresser les discussions et la création d'un réseau en se basant sur les deux séances nationales de dialogue tenues précédemment en 2021. Enfin, nous chercherons à faire progresser le projet de la Table de la nature des Premières Nations avec Environnement et Changement climatique Canada.

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Des efforts visant à élargir l'envergure et la portée du dossier de la santé environnementale sont en cours. Des progrès importants ont été réalisés dans un certain nombre de questions importantes, notamment la collaboration avec Santé Canada et quatre partenaires universitaires



pour faire avancer les efforts de recherche dans le cadre de l'Étude sur l'alimentation, l'environnement, la santé et la nutrition des enfants et des jeunes des Premières Nations (EANEPN). Ces progrès comprennent une étude pilote menée à Kanestake, qui est presque terminée. Parallèlement, des premières activités de sensibilisation et de mobilisation ont été lancées dans la région de l'Atlantique; la collecte de données parmi six Premières Nations choisies au hasard devrait commencer à l'automne 2022. Enfin, le Secteur de l'environnement continue de participer à l'examen en cours de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) et au processus d'examen législatif connexe du projet de loi S-5 (*Loi modifiant la LCPE*). Il a notamment présenté avec succès une proposition au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles (ENEV).

Quelle direction espérons nous prendre à l'avenir?

La défense de l'environnement est une question d'importance croissante. La prochaine décennie promet d'être cruciale pour l'humanité, car nous sommes collectivement confrontés à une double crise : les changements climatiques et la perte de biodiversité. Cependant, les Premières Nations demeurent fortes et résilientes face à l'adversité, comme elles le font depuis des temps immémoriaux. L'urgence d'agir face à ces crises oblige le CCCCE et ses comités associés à interpeller et à informer les gouvernements sur le rôle des Premières Nations en tant que gardiens de l'île de la Tortue.

En s'appuyant sur les efforts accomplis à ce jour, l'APN continuera de plaider en faveur d'un leadership des Premières Nations dans tous les volets de la gestion de l'environnement en travaillant en étroite collaboration avec le CCCCE et sous sa direction. Cette démarche continuera de guider nos efforts visant à doter les Premières Nations de capacités et à instaurer le contexte nécessaire pour soutenir un tel leadership. Dans ce sillage, l'APN prépare activement le deuxième Rassemblement national sur le climat qui aura lieu en septembre 2022.

Les principales résolutions qui orientent ces efforts et y contribuent sont les suivantes :

- Résolution 120/2016, *Mettre sur pied un comité propre aux Premières Nations en vertu de la Loi sur les espèces en péril*
- Résolution 22/2017, *Comité conjoint sur l'action en faveur du climat*
- Résolution 64/2018, *Aires protégées et préservées autochtones - Initiative En route vers l'objectif 1 du Canada : « Préservation 2020 »*
- Résolution 65/2018, *Comblent l'écart réglementaire en matière de protection de l'environnement sur les terres des Premières Nations*
- Résolution 03/2019, *Convention sur la diversité biologique (CDB)*



COMPTE RENDU DE SECTEUR
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DES TERRES ET DE L'EAU : SECTEUR
DE L'ENVIRONNEMENT – ENJEU : LES PN ET L'ENVIRONNEMENT
Juillet 2022

- *Résolution 04/2019, Soutien à l'étude sur l'alimentation, l'environnement, la santé et la nutrition des enfants et des jeunes (EAESNEJ)*
- *Résolution 05/2019, Déclarer une urgence climatique pour les Premières Nations*
- *Résolution 95/2019, Partenariat complet avec les Premières Nations dans la mise en œuvre de l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada*

Résolution 17/2020, Soutien au leadership climatique, à la souveraineté alimentaire, à la protection de l'environnement et aux activités d'intendance et de conservation des Premières Nations